

VERS UN PROJET TERRITORIAL SOUTENABLE EN GUYANE

29 mai 2017

CONTEXTE

Un peu lointaine, insérée dans l'immensité amazonienne, la Guyane, seule terre française et européenne située en Amérique du Sud, est l'expression même d'une diversité biologique extrêmement riche. Mais ce territoire est riche également de ses cultures, avec des populations autochtones et traditionnelles qui ont su jusqu'à présent concilier leurs besoins vitaux avec la préservation de la qualité de leur environnement.

Cependant, aujourd'hui, ce territoire est en ébullition sociale. Santé, éducation, emploi, sécurité, ... manquent à l'appel. Le territoire est dans l'attente d'une vision d'avenir, avec des projets et des moyens.

FNE et ses associations de Guyane, notamment Guyane Nature Environnement, souhaitent contribuer à la construction d'un projet soutenable pour le territoire, ses enjeux et sa jeunesse.

Pour ce faire, il conviendra d'agir en faveur de projets basés sur les ressources locales, mais également d'éviter le développement de projets d'exploitation industrielle aurifère qui handicapent toute perspective de développement d'une économie soutenable à long terme.

Des projets comme celui de mine aurifère industrielle de la "Montagne d'or" interpellent, puisqu'ils concentrent des défis techniques et environnementaux pour leur réalisation, leur exploitation et la réhabilitation en milieu forestier tropical.

VERS UN PROJET TERRITORIAL SOUTENABLE

CONCERNANT LE PROJET MINIER DE LA "MONTAGNE D'OR"

L'analyse détaillée du projet minier figure en annexe, amenant à constater les impacts environnementaux en forêt tropicale amazonienne comme particulièrement rédhibitoires.

En effet, ce projet minier, s'étalant sur au moins 13 ans, est pharaonique dans ses dimensions, avec une immense et profonde carrière qui détruira la forêt primaire sans garantie aucune sur la compensation des impacts et la réhabilitation du site.

Ses besoins énergétiques sont énormes, évalués à 20 % de la consommation électrique actuelle de la Guyane. La manière d'y satisfaire est encore inconnue et pourrait justifier la construction d'un nouveau barrage hydraulique. Les procédés d'exploitation (extraction par explosifs de 450 millions de tonnes de roches d'où l'or sera extrait par cyanuration) détonnent en pleine forêt tropicale. A ces risques d'exploitation s'ajoutent les risques liés à la fiabilité du stockage de l'important volume de boues issues de la cyanuration, compte tenu d'antécédents catastrophiques de rupture de digues et de la forte pluviométrie locale.

Les besoins logistiques vont nécessiter la consolidation, aux impacts écologiques certains, de 120 kms de pistes pour la desserte de la mine, et des interrogations surgissent quant à la capacité du réseau routier à absorber ce supplément de trafic et du port maritime pour débarquer les matériaux.

Cette mine, en dehors de détruire les habitats où elle se développera, va constituer un sérieux obstacle à la continuité écologique entre deux Réserves Biologiques Intégrales, et va impacter celle de "Dékou-Dékou", étant juste située à sa frange nord, et dont la protection pérenne n'est pas garantie.

Enfin, l'objectif de "pas de perte nette" assigné à la séquence « Eviter/Réduire/Compenser » ne peut être satisfait en fragile forêt tropicale amazonienne.

Les besoins pour mener un tel projet minier industriel sont aussi énormes et vont nécessiter des financements conséquents (estimés à 572 millions d'euros (auxquels s'ajouteront 1 850 millions d'euros de frais d'exploitation sur 13 ans). La hauteur et la diversité de l'investissement pour y répondre, vraisemblablement en partie sur fonds publics (il est déjà annoncé une avance de 60 millions d'euros pour les infrastructures routières), font douter qu'ils ne s'inscrivent pas dans une dimension d'accueil d'autres projets miniers, avec la répétition et l'addition des lourdes problématiques sociales, techniques et environnementales actuelles. Le montage financier pour une telle opération rend aussi circonspect, entre tentation d'un investissement public massif en tout genre pour des bénéficiaires massifs privés peu profitables au territoire : combien coûterait aux contribuables chaque emploi créé ?

Au final, l'"Eviter" du triptyque Eviter/Réduire/Compenser du code de l'environnement comporte aussi la possibilité de ne pas réaliser un projet, après analyse préalable approfondie. Pour France Nature Environnement et Guyane Nature Environnement, l'analyse objective des problématiques, des risques et des enjeux dans le contexte délicat de forêt tropicale amazonienne, conduit à considérer que les projets miniers industriels ne sont pas compatibles avec les enjeux de préservation, et doivent être évités.

France Nature Environnement et Guyane Nature Environnement soutiennent, avec des améliorations à apporter, le Schéma Départemental Orientation Minière qui permet d'organiser le minier en Guyane et attendent une réflexion constructive, par zones d'enjeux, sur l'harmonie des projets, en taille et en impact, avec l'environnement. Ils considèrent aussi que la priorité est de restaurer la zone entre les deux Réserves Biologiques Intégrales, déjà dégradée par des exploitations légales ou illégales, avec des moyens spécifiques adéquats, et non d'y ouvrir un chantier titanesque pour la financer.

POUR UN PROJET TERRITORIAL SOUTENABLE

La Guyane, sur la scène internationale, peut maintenir son image de territoire abritant une nature en bon état de conservation représentant 80 % de la biodiversité française, avec les perspectives de vie et de développement qui y sont liés. Elle a le choix de ne pas s'aventurer à véhiculer une dimension de territoire soumis aux mines industrielles et les développant. La Guyane a plutôt vocation à se rapprocher des modèles de développement harmonieux tels que vécus dans certains pays qui ont fait le choix de ne pas se soumettre aux industries polluantes et dépassées du 20^{ième} siècle. Les réflexions en cours de valorisation de la biodiversité doivent apporter des éléments tangibles et concrets pour offrir des alternatives crédibles de développement, notamment au minier industriel.

D'autres projets d'investissements sont à privilégier dans des filières locales à forte valeur ajoutée (tourisme, agriculture durable, pêche, énergie renouvelable, bois, recherche appliquée, économie sociale et solidaire...), que le territoire attend et auxquelles la population croit. Mais ces filières ne pourront réellement décoller que si l'ensemble des énergies et des fonds convergent vers cet idéal de développement endogène maîtrisé. Tout investissement de fonds publics qui viserait à soutenir le

développement de l'industrie minière industrielle réduirait d'autant l'émergence de filières locales structurées et pérennes.

C'est bien le défi auquel la Guyane est actuellement confrontée, et auquel le projet de territoire en harmonie avec son capital « nature » doit répondre.

ANNEXE

ANALYSE DU PROJET MINIER INDUSTRIEL

Le projet est pharaonique, en visant, pendant 13 ans, dans la première phase de son exploitation, à creuser une immense carrière de 2,5 km de long, 500 m de large et 400 m de profondeur pour y extraire puis broyer 450 millions de tonnes de roches, d'où sera issu l'or par cyanuration, à stocker par la suite. Situé sur la commune de St Laurent du Maroni, le site retenu à 120 km de la côte, est en pleine forêt, dans le "Domaine Forestier Permanent", sans aucune des infrastructures nécessaires, L'activité minière y est autorisée (zone 3 en régime de droit commun) au SDOM (Schéma Départemental d'Orientation Minière), avec des interrogations sur la nature du zonage en bordure nord de la RBI (Réserve Biologique Intégrale) de "Dékou-Dékou".

Pour mener à bien un tel projet, les besoins énergétiques sont lourds, estimé à 20 % de la consommation actuelle de la Guyane (puissance utile de l'ordre de 20 MW avec des pointes à 25 MW) avec dans l'ordre chronologique de disponibilité :

- Production sur place par des groupes électrogènes alimentés par du carburant à acheminer et à stocker,
- Puis, installation d'une ligne électrique haute tension aérienne en forêt pour l'acheminer de la côte (estimation de 1.500 ha cumulés défrichés);
- L'hypothèse de construction d'une usine à biomasse, avec la question de son alimentation.

Enfin, le projet d'un nouveau barrage hydraulique, situé sur la Mana, dont la surface serait trois fois supérieure à celle de "Petit-Saut", avec le lancement prochain d'une étude d'opportunité inscrit à la Programmation pluriannuelle de l'énergie récemment élaborée, constitue une alternative dans le temps pour alimenter les besoins énergétiques de mines dans l'ouest du département.

Les besoins en explosifs pour extraire les 450 millions de tonnes de roches sont conséquents (4 à 7.000 t/an), avec une réglementation qui interdirait l'acheminement des produits finis, nécessitant la fabrication des explosifs sur place et l'acheminement des composants nécessaires. Besoin aussi en cyanure, estimé à environ 3.500 t/an (9,5 t/jour), pour extraire l'or des roches broyées, avec son acheminement, stockage et utilisation.

L'isolement et la réglementation devraient aussi entraîner :

- la consolidation de la piste sur 120 kms en route praticable en toutes saisons, notamment pour la desserte de la mine et l'acheminement du matériel (carburant, composants explosifs, cyanure, ...) par des poids lourds;
- l'irruption d'un important trafic routier en poids lourds sur les routes existantes, qui demanderaient, pour certaines, à être consolidées et aménagées;

- l'approvisionnement en Guyane des équipements et matériaux nécessaires, avec la question du port de débarquement (Cayenne, St Laurent-du-Maroni) dimensionné et régulièrement accessible par terre et mer.

Un des enjeux, qui constitue un risque industriel patent, repose sur le stockage des millions tonnes de roches broyées et cyanurées sous forme de boues. Généralement, elles sont stockées dans des parcs à résidus sous forme de barrages, qui doivent être en capacité de résister dans le temps et l'espace, afin d'éviter toutes catastrophes écologique et humaine. La pluviométrie tropicale de cette zone, avec 3.000 mm par an, et les récentes inondations de ce mois de mars 2017 vécues sur le moyen et bas Maroni, constituent une fondamentale alerte sur la prise de risque, surtout que des antécédents dramatiques de rupture de digue existent notamment dans les pays voisins.

L'ouverture et la profondeur de la mine entraînent de nouveaux risques, avec le perçage de nappes phréatiques perchées et le drainage minier acide, avec la mise à jour du substrat rocheux naturellement sulfuré (aussi bien sur le site d'extraction qu'au niveau du stockage des résidus miniers), qui risque de provoquer une acidification des eaux de surface et souterraine susceptibles alors d'accumuler des métaux lourds présents dans les roches (plomb, cadmium, cuivre, mercure ...) et de les disséminer par ruissellement. La taille importante du projet et la pluviométrie locale accentuent ce risque et le rendent difficilement maîtrisable.

Ecologiquement, le projet est situé juste au nord d'une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type 1, et entre deux RBI, surtout en frange nord de celle de "Dékou-Dékou". Les inventaires font déjà état d'une grande richesse faunistique et floristique, et la nécessité de maintenir la continuité écologique entre les deux réserves. Le versant nord de la Réserve de "Dékou-Dékou" abrite les rares et remarquables habitats de "Forêts submontagnardes" de la Guyane.

La proximité du projet minier industriel avec ses impacts directs et indirects ont objectivement et potentiellement matière à influencer sur les enjeux patrimoniaux de la ZNIEFF et de la RBI de "Dékou-Dékou", surtout que des interrogations apparaissent sur comment sera pris en compte son versant nord, car le SDOM introduirait des possibilités de recherche ou d'exploitation pour des concessions attribuées. De plus, l'ouverture d'une fosse de 2,5 km de long et toutes les activités liées à l'exploitation minière constitueront une nouvelle barrière, formant obstacle à la continuité écologique entre les deux RBI et à sa fonctionnalité.

En dehors de la pleine application préalable de l'"Eviter/Réduire" de l'ERC, la compensation de la destruction irréversible d'ha de forêts tropicales amazoniennes interpellent, ainsi que la restauration de paysage malmené, avec les inconnues de reconstitution de forêts originelles sur des sols remaniés et la création de nouveaux habitats, dénotant avec ceux environnant et risquant de les dénaturer. Comment compenser de la destruction de forêt tropicale originelle en outre-mer, notamment en Guyane, sans dénaturer les fondamentaux de l'ERC ? La perplexité règne aussi sur le niveau de contraintes à définir et à appliquer pour tenter de concilier le projet minier industriel avec son environnement et pour respecter le "pas de perte nette" de la loi biodiversité d'août 2016. Se pose également la question de la mise en sécurité et de la restauration de la fosse une fois l'exploitation terminée. Comment retrouver le faciès originel à partir d'une fosse de 400 m de profondeur sur 2,5 km de long ? Et quel avenir pour les tonnes de roches réduites en boues et traitées ?